

Compte rendu du conseil municipal  
du lundi 21 septembre 2015

Étaient présents : Eric Viaud, Viviane Vila, Michel Eneau, Mickaël Martin, Michel Chédozeau, Christian Tillet, Loïc Friquet, Fabienne Blanchard, Alain Charles, Fabrice Thomas, Agnès Guilloteau.

Election du secrétaire de séance : Agnès Guilloteau à l'unanimité

Ordre du jour :

Le maire demande aux conseillers s'ils ont des observations ou des modifications à apporter au compte rendu de la séance du 30 juillet 2015. Aucune observation n'étant formulée, il fait passer au vote, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## I Travaux VVF

### - Résultat de la consultation des banques pour la ligne de trésorerie

Le maire informe le conseil que par courrier du 28 juillet, 5 établissements de crédits ont été sollicités pour une ligne de trésorerie de 200 000€, conformément à la délibération prise en séance du 30 juillet dernier, il s'agit de Dexia, la caisse d'épargne, le crédit mutuel, le crédit agricole et la banque postale.

La caisse d'épargne et la banque postale n'ont pas répondu.

Dexia a répondu par mail le 5 août pour indiquer qu'il n'était pas en mesure de répondre favorablement à notre demande.

Le Crédit agricole : Le directeur de Poitiers, M. Théliier, et le directeur de l'agence de St Savin, M Pinède, sont venus le mardi 11 août pour obtenir des précisions sur les besoins concernant ce dossier. Ils ont ensuite envoyé une proposition par courrier du 4 septembre qui est la suivante :

**Taux variable Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0% auquel s'ajoute une marge de 0.88% soit un taux de 0.88%**

200€ de frais de dossier

### Le Crédit mutuel :

Le crédit mutuel propose un prêt relais d'une durée maximale de 24 mois avec **un taux fixe à 1.45%** et 200€ de frais de dossier. Le déblocage des fonds se fait à hauteur de la ligne et en fonction des besoins, le remboursement peut se réaliser à tout moment et au maximum au terme des 2 ans. Le prêt relais s'apparente donc totalement à une ligne de trésorerie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- De retenir le crédit agricole pour la ligne de trésorerie de 200 000€ avec un taux variable Euribor, actuellement de 0.88% ;
- De verser les 200€ de frais de dossier ;
- D'autoriser le maire à signer le contrat et tout document qui sera utile à la mise en œuvre de cette ligne de trésorerie.

## II Finances

### - Décision modificative n°4

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de rajouter des crédits à l'article 1641 pour prendre en compte le remboursement du capital du dernier emprunt contracté de 500 000€, le remboursement des échéances commençant le 5 mars dernier. Il est nécessaire de rajouter 25 500€ à l'article 1641, ils seront pris à l'article 2157 de l'opération 0228 (achat d'élagueuse) puisque ce programme est repoussé à l'année prochaine.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- De rajouter 25 500€ à l'article 1641 en les prenant à l'article 2157 de l'opération 0228
- D'autoriser le maire à signer tous les documents utiles

### - Demande de subvention pour l'école d'Angles sur l'Anglin

Le maire expose au conseil que deux enfants de la commune scolarisés à Angles sur l'Anglin vont participés, avec l'école, à un séjour à la montagne du 12 au 17 octobre, à Sentenac en Ariège. 25 élèves au total sont inscrits. Le coût du séjour s'élève à 346,32€ par enfant. L'APE prend en charge 120€ par enfant, le Sivos 85€, les familles 80€, les communes 60€ et la coopérative scolaire 1.32€.

L'école demande donc une subvention de 60€ par enfant soit 120€ pour La Bussière. La subvention serait à verser à la coopérative scolaire d'Angles.

Agnès Guilloteau étant concernée puisque sa fille fait partie des 2 enfants qui vont partir, elle quitte la salle au moment des débats.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des 10 présents, décide :**

- De verser 120€ à la coopérative scolaire d'Angles sur l'Anglin
- D'autoriser le maire à signer tout document qui s'avèrerait utile
- Dit que les crédits sont suffisants au chapitre 65, article 6574.

### **III Fiscalité locale**

Le maire expose au conseil municipal que pour les constructions neuves, les pétitionnaires sont, d'office, exonérés pendant 2 ans de taxe foncière, au titre de l'article 1383 du code général des impôts mais que des exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont possibles par décision de l'assemblée.

Il précise que parmi la liste des possibilités deux concernent les performances énergétiques, ainsi peuvent être exonérés :

- Les logements neufs, construits après le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et présentant une performance énergétique globale élevée, c'est-à-dire supérieure à celle qu'impose la législation. Le taux d'exonération peut être de 50% ou 100% et la durée d'exonération doit être égale ou supérieure à 5 ans. Pour bénéficier de cette exonération, la commune doit délibérer et mettre en place cette exonération et le pétitionnaire doit fournir les certificats établis par un bureau de contrôle.
- Les logements anciens (achevés avant le 1/1/1989), qui font l'objet de dépenses destinées à l'économie d'énergie.

**Après en avoir délibéré, 10 conseillers sont contre la mise en place de nouvelles exonérations et 1 est pour, ainsi le conseil municipal, décide :**

- De ne pas mettre en place les exonérations ci-dessus mentionnées

### **IV Projet éolien**

Le maire informe le conseil municipal qu'une erreur de plume sur la délibération 2015/033/12 doit être corrigée. En effet, le 23 avril dernier le conseil municipal a émis un avis favorable au projet d'installation d'éoliennes à La Bussière. Lors de la rédaction de la délibération une erreur de plume a été faite en ce sens que le projet donnerait lieu au versement de redevances locatives équivalentes, par an, à 1000€/MW et non par K/W

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- De rectifier l'erreur de plume, le projet donnera lieu au versement de redevances locatives équivalentes à 1000€/MW.

### **V Siveer**

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de l'assemblée générale du 24 février dernier, le comité syndical d'eaux de Vienne- Siveer a approuvé les statuts. A cet effet, chaque commune adhérente a délibéré pour approuver à son tour les statuts. Deux délégués au Siveer avait été élus : Michel Eneau et Loïc Friquet. Il convient aujourd'hui de désigner les délégués au comité syndical Eaux de Vienne- Siveer selon les nouvelles modalités à savoir un titulaire et un suppléant. Le comité demande donc à la commune de délibérer pour désigner, parmi les deux délégués actuels, le titulaire et le suppléant. La délibération doit parvenir au comité syndical au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Michel Chédozeau, agent du Siveer, ne prend pas part aux votes.

**Il est procédé à l'élection du délégué titulaire,** seul Michel Eneau est candidat.

Michel Eneau est élu délégué titulaire par 9 voix et une abstention

**Il est ensuite procédé à l'élection du délégué suppléant,** Loïc Friquet est candidat.

Loïc Friquet est élu délégué suppléant par 9 voix et une abstention.

### **IV Informations diverses**

- Reprise des séances de cinéma : le maire informe le conseil que la première séance de reprise avait lieu ce mercredi et que la prochaine séance sera mercredi 14 octobre avec deux films : le petit prince à 16h et Dheepan à 20h30. Il remercie Elisabeth Courteau qui gère chaque séance.
- Journée citoyenne de nettoyage de la commune : le maire donne la parole à Agnès Guilloteau qui précise que cette opération se fait en partenariat avec les centres Leclerc qui fournissent tout le matériel nécessaire (gants,

sacs poubelle...). Cette journée de nettoyage est prévue samedi 3 octobre, à partir de 14h. RDV à la mairie pour la distribution du matériel. S'il pleut cette ½ journée sera repoussée au samedi 10 octobre.

- Séances de Yoga : le maire donne la parole à Viviane Vila, qui rappelle que les séances ont lieu tous les jeudis à 17h30, une quinzaine de personnes sont inscrites pour l'instant mais tous sont les bienvenus. Si certaines personnes préfèrent de la gymnastique douce, il sera envisagé de mettre en place des séances. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Mme Vila.
- Randomnée nocturne, samedi 26 septembre : le maire donne la parole à Michel Chédozeau qui précise que le départ sera donné à 20h devant la mairie pour une marche de 6km environ. Des animations, courtes, sont prévues par les Maillambus, à plusieurs endroits du parcours. A l'arrivée, soupe à l'oignon et crêpes attendront les participants. L'inscription est de 2€ pour les adultes et gratuites pour les enfants.
- Fête de la pomme : le maire informe l'assemblée que cette fête est prévue le samedi 17 octobre, à partir de 14h, sur le parking du stade, c'est l'occasion pour la commune de vendre les pommes du verger conservatoire. Cette année la récolte est très importante. L'association des croqueurs de pommes est venue ramasser jeudi 10 septembre toutes pommes qui étaient mûres, mais il en reste beaucoup. Elles sont ramassées par les employés communaux au fur et à mesure qu'elles sont mures. Le maire donne la parole à Fabrice Thomas qui précise que différentes animations se tiendront. En effet, les croqueurs de pommes de la Vienne seront présents et donneront des explications sur les variétés anciennes de pommes. Christian Tillet assurera l'animation musicale, différents produits seront proposés à la vente : des fromages de chèvre, de la fromagerie du Rateau, du miel, différents produits de Val'Expo, des légumes bio du producteur de St Pierre de Maillé, des produits de maquillage et des bijoux seront proposés par Déborah Crouch, de Nalliers. Le restaurateur proposera des tartes aux pommes et tiendra une buvette. Un concours de dessin sera organisé pour les enfants et s'il fait beau une exposition photos sera proposée par le club photos Grand'Angles sur le thème « faune et Flore ».
- Inauguration de la place du RICM, dimanche 27 septembre, le maire précise que cette manifestation débutera par une messe à 10h30, célébrée par le père Chambragne. Elle sera accompagnée par la musique de la fanfare de la 9<sup>me</sup> brigade d'infanterie du RICM. A 11h15 le nouveau drapeau commandé par la section des anciens combattants de La Bussière leur sera officiellement remis, suivra le dévoilage de la plaque « place du RICM ». La matinée s'achèvera par un vin d'honneur, les anciens combattants ont prévus de déjeuner à la Brasserie des Baladins, toute personne qui le souhaite peut également s'inscrire jusqu'à jeudi, pour le déjeuner. Le maire remercie Mme de Larouzière qui s'est occupée du déroulement de la cérémonie religieuse.

Le maire donne la parole aux conseillers.

Agnès Guilloteau informe l'assemblée qu'il lui reste quelques livres à étiqueter et qu'elle pourra débiter l'activité de la bibliothèque dès que le local sera prêt. Le maire précise que la peinture doit se faire cette semaine ainsi que la pose des étagères. La bibliothèque pourra donc ouvrir début octobre.

Viviane Vila indique que le projet de mise en place des ruches avance. Les commandes se feront en fin d'année pour une installation des ruches puis des abeilles en cours d'année prochaine. Une convention sera prévue pour la vente du miel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h12.